



# MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024

Délibération n°2024-01-005

**OBJET : Clôture du budget annexe Zone Artisanale**

**Date de convocation :**  
9 janvier 2024

**En exercice :** 15  
membres

**Présent(s) :** 13  
**Pouvoir(s) :** 0  
**Absent(s) :** 2

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le  
26/01/2024

Et son affichage

Délibération comportant  
1 page(s), 0 annexe(s)

Le 15 janvier 2024, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE

**Les membres présents en séance :**

Michel JASLEIRE – Delphine IMBERT – Bernadette FOREST - Stéphane POYET – André TRUNEL - Charles DUTOIT – Hélène BALLEREY – Sébastien REYNAUD - Roger GRANDPIERRE - Carole MURE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT – Stéphane MORLEVAT

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

**Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :**

**Le ou les membres excusés :** Laurine SOLLE - Christophe MEUNIER

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.  
Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY

Considérant que le budget Zone Artisanale avait été ouvert afin de créer une zone d'activité sur Essertines-en-Châtelneuf pour viabiliser et commercialiser des terrains constructibles,

Considérant que la totalité des terrains ont été vendus,

Mme. La 2<sup>ème</sup> adjointe après avoir présenté au conseil municipal le compte administratif du budget Zone Artisanale, précise que ce budget est désormais sans objet et qu'il convient de le clôturer définitivement.

Il se solde avec un excédent de 12 778.12 €,

L'excédent du résultat de clôture est transféré sur le budget principal de la commune.

**Après délibération**, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de clôturer le budget annexe « Zone artisanale » .
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Essertines en Châtelneuf, le 16 janvier 2024

La secrétaire de séance  
Hélène BALLEREY

RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 26/01/2024  
042-214200891-DE\_2024\_01\_005-DE